

ARRETE MUNICIPAL PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE

Objet : PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU
Mise à l'Enquête Publique

Le Maire,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-36 et L 153-37;

vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2019 donnant un avis favorable au lancement de la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

vu la décision en date du 10 décembre 2019 de M le président du Tribunal Administratif d'AMIENS désignant Monsieur Philippe RALUY en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire;

vu le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme arrêté, les avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés ou consultés et le porter à connaissance du préfet

ARRETE :

Article 1er

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme pour une durée de 31 jours consécutifs à partir du 14 janvier 2020 au 14 février 2020

Article 2

Monsieur Philippe RALUY, directeur départemental adjoint à la DDE en retraite a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire par M le président du tribunal administratif

Article 3

Le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme arrêté, les avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés ou consultés ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de TRICOT pendant 31 jours consécutifs du 14 janvier 2020 au 14 février 2020 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire

enquêteur qui les visera et les annexera audit registre à l'adresse suivante
Mairie de Tricot 1 rue Saint Antoine 60420 TRICOT

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site de la Communauté de Communes du Plateau Picard : www.cc-plateaupicard.fr et sur le site de la Préfecture de l'Oise : www.oise.gouv.fr , les observations pourront être effectuées à l'adresse mail suivante : tricot60643@gmail.com

Pendant l'enquête publique, toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire.

Article 4

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie :

- Mardi 14 janvier 2020 de 14h00 à 17h00
- Samedi 1^{er} février 2020 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 14 février 2020 de 14h00 à 17h00

Article 5

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de TRICOT le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 6

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département de l'Oise et à la Présidente du tribunal administratif.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.

Article 7

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par le soin du Maire :

- quinze jours au moins avant le début de celle-ci
- et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête

en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département désignés ci-après :

- Le Parisien .
- Le Courrier Picard

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et autres lieux fréquentés par le public et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de TRICOT.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête. en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion

Article 8

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du

public et des conclusions du commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Article 9

Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Commissaire-Enquêteur titulaire
- au Sous-Préfet de Clermont

Fait en Mairie le 20 décembre 2019

Le Maire,
JACQUES BOCQUET

